



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association Galipette

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association Galipette

8 Bis Rue de la Croix Verte - 49150 BAUGE EN ANJOU

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association Galipette

8 Bis Rue de la Croix Verte - 49150 BAUGE EN ANJOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association Galipette,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Galipette relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 10 mai 2023

KPMG SA

Signature
numérique
de
Dominique
Grignon

Dominique Grignon

Associé

Actif		Exercice au 31/12/2022			Exercice précédent	
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2021	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial (1)				
		Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	7 672,08 €	7 220,24 €	451,84 €	
		Autres immobilisation incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	7 672,08 €	7 220,24 €	451,84 €	- €	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. Industriels		90 667,81 €	68 385,83 €	22 281,98 €	11 829,84 €	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	90 667,81 €	68 385,83 €	22 281,98 €	11 829,84 €		
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €	- €	- €	
Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	20,00 €		20,00 €	20,00 €	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
TOTAL	20,00 €	- €	20,00 €	20,00 €		
TOTAL I		98 359,89 €	75 606,07 €	22 753,82 €	11 849,84 €	
	Stock et encours	- €	- €	- €	- €	
	Avances et acomptes versés sur commande					
Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 715,55 €		8 715,55 €	6 633,65 €	
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	187 279,81 €		187 279,81 €	131 710,87 €	
TOTAL	195 995,36 €	- €	195 995,36 €	138 344,52 €		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	311 423,35 €		311 423,35 €	394 935,33 €	
	Charges constatées d'avance (4)	2 325,92 €		2 325,92 €	2 187,40 €	
TOTAL	313 749,27 €	- €	313 749,27 €	397 122,73 €		
TOTAL II		509 744,63 €	- €	509 744,63 €	535 467,25 €	
	Frais d'émission d'emprunt (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecart de conversion - Actif (V)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		608 104,52 €	75 606,07 €	532 498,45 €	547 317,09 €	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser					
	Acceptés par les organes statutairement compétents					
	Autorisés par l'organe de tutelle					

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		- €	- €
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Réserves			
	Autres		38 463,56 €	38 463,56 €
	Report à nouveau		396 811,49 €	315 946,49 €
	Excédent ou Déficit de l'exercice		- 30 694,14 €	80 865,00 €
	Situation nette		404 580,91 €	435 275,05 €
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement		10 712,86 €	
	Provisions réglementées			
	Droit des propriétaires (commodat)			
	TOTAL I		415 293,77 €	435 275,05 €
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	TOTAL I bis		- €	- €
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
	TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		- €	- €
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges		46 684,69 €	49 927,69 €
	TOTAL PROVISIONS III		46 684,69 €	49 927,69 €
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (2)			
	Avances et acomptes reçus (3)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 617,94 €	13 135,27 €
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		57 376,03 €	48 936,38 €
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		34,02 €	42,70 €
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		2 492,00 €	
	TOTAL IV		70 519,99 €	62 114,35 €
	Ecart de conversion passif (V)			
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		532 498,45 €	547 317,09 €
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(2) Dont emprunts participatifs			
	Dettes sauf (3) à plus d'un an			
	Dettes sauf (3) à moins d'un an			
Engagements reçus				

Compte de résultat		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	624,00 €	1 264,00 €
	Ventes de biens et services	558 984,52 €	548 325,18 €
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations <i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	46 508,00 €	179 108,44 €
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières		1 279,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 967,29 €	5 604,30 €	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	9 355,48 €	3 267,17 €	
	Total des produits d'exploitation I	625 439,29 €	738 848,09 €
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	58 176,23 €	72 693,89 €
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 062,45 €	20 732,31 €
	Salaires et traitements	426 813,60 €	411 518,81 €
	Charges sociales	148 275,47 €	129 490,41 €
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 713,09 €	4 957,79 €
	Dotations aux provisions	5 897,00 €	7 965,00 €
	Subventions versées par l'association		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	5 949,78 €	10 029,49 €	
	Total des charges d'exploitation II	667 887,62 €	657 387,70 €
	Résultat d'exploitation (I-II)	- 42 448,33 €	81 460,39 €
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 385,96 €	611,46 €
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers III	1 385,96 €	611,46 €
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV	- €	- €
	Résultat financier (III-IV)	1 385,96 €	611,46 €
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	- 41 062,37 €	82 071,85 €
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Compte de résultat (suite)		Exercice	Exercice
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	11 723,85 €	905,04 €
	Sur opérations en capital	337,14 €	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 375,00 €	
	Total des produits exceptionnels V	13 435,99 €	905,04 €
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 692,13 €	2 111,89 €
	sur opérations en capital	1 375,63 €	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	3 067,76 €	2 111,89 €
	Résultat exceptionnel (V-VI)	10 368,23 €	- 1 206,85 €
	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les bénéfices (VIII)		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
	Total des produits (I+III+V+IX) XI	640 261,24 €	740 364,59 €
	Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII	670 955,38 €	659 499,59 €
	Excédent ou Déficit (XI - XII)	- 30 694,14 €	80 865,00 €
Evaluation des contributions volontaires en nature	Contributions		
	Charges		
	Bénévolat		
	Prestations en nature	43 143,52 €	63 937,06 €
	Dons en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services	43 143,52 €	63 937,06 €
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		

Association Galipette

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2022
Montants exprimés en EUR***

7 avril 2023

Ce rapport contient 19 pages

Table des matières

1	Objet social	2
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Principes généraux	6
5.2	Dérogations	6
5.3	Principales méthodes comptables	6
6	Informations relatives aux postes du bilan	7
6.1	Actif immobilisé	7
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
6.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	8
6.2	Actif circulant	9
6.2.1	Précisions sur d'autres créances	9
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	9
6.4	Fonds propres	9
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	9
6.4.2	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	11
6.4.3	L'excédent ou déficit de l'exercice	11
6.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	11
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	12
6.6	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	13
7	Informations relatives au Compte de résultat	14
7.1	Résultats par activité ou établissement	14
7.2	Produits du compte de résultat	14
7.3	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	15
7.4	Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature non présentées aux pieds du compte de résultat	15
8	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	16
9	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	17
9.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	17
10	Informations relatives à l'effectif	18



1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour buts :

- De promouvoir toute action favorisant l'accueil et l'éveil d'enfants de 0 à 3 ans du territoire de Baugé en Anjou ;
- D'accompagner le parent dans son rôle de parent ;
- De gérer les établissements d'accueil de jeunes enfants de la Maison de la Petite Enfance de Baugé en Anjou, dans le cadre des conventions avec la Commune de Baugé en Anjou et les différents partenaires ;

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- L'accueil de 52 enfants de 0 à 3 ans à la Crèche Familiale pour un total de 56 953 heures facturées.
- L'accueil de 68 enfants de 0 à 3 ans à la Halte-Garderie pour un total de 18 676 heures facturées.

Le périmètre de ces activités correspond au territoire de la commune de Baugé en Anjou.



3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Ressources humaines

Embauche à partir du 1^{er} septembre 2022 d'une 10^e assistante maternelle à la Crèche Familiale.

Embauche en CDI le 26 août d'une EJE à temps plein au poste d'adjoint de direction de la Halte-Garderie (suite au départ de l'EJE responsable de la Halte-Garderie).

Embauche en CDI le 29 août d'une EJE à 60% sur la Halte-Garderie et 40% sur la Crèche Familiale (voir paragraphe Crèche Familiale).

Embauche en CDI à temps plein le 29 août d'une auxiliaire de puériculture (AP).

Ces 2 embauches (EJE 60% Halte-Garderie/ 40% Crèche Familiale et AP) anticipent les besoins d'encadrement supplémentaires au 1^{er} janvier 2023 par la transformation de la Halte-Garderie en Crèche Multi accueil (Capacité d'accueil annuelle multipliée par 1,5).

— Autres moyens/dépenses engagées

- Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 198 à comparer à 191 au titre de l'exercice précédent.

— Conventions :

- Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association Galipette et la commune de Baugé en Anjou signée le 16/02/2015. Les modalités financières font l'objet d'un avenant annuel à cette convention. L'avenant fixant les modalités financières de l'exercice 2022 a été signé le 20/06/2022.
- Convention d'objectifs et de financement entre la Crèche Familiale et la Caisse d'Allocations Familiales du Maine-et-Loire signée le 06/03/20 pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023.
- Convention d'objectifs et de financement entre la Halte-Garderie et la Caisse d'Allocations Familiales du Maine-et-Loire signée le 06/02/19 pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2023.
- Convention relative à la Prestation de service unique à taux fixe entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire et l'association Galipette, gestionnaire de la Crèche Familiale signée le 7 novembre 2022 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
- Avenant à la convention d'aide au fonctionnement entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire et l'association Galipette, gestionnaire de la Halte-Garderie signée le 15 mars 2022 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.



4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

COVID

Fermeture de la Halte-Garderie du 21 au 27 janvier 2022. Dispositif d'Activité Partielle pour 3 salariés (782,76€). Aides exceptionnelles CAF à recevoir : 2159€ pour la Halte-Garderie et 1300,50€ pour la Crèche Familiale (absences enfant cas contacts).

Centre de Loisirs Maternel (Accueil de Loisirs 3/5 ans)

Transfert de l'établissement Centre de Loisirs Maternel au Centre Social Les 3 Maisons au 1^{er} janvier 2022.

Mouvement de Personnel Crèche Familiale :

Embauche en CDI le 1^{er} septembre 2022 d'une 10^e assistante maternelle sans augmentation de l'agrément PMI (36 places).

Embauche d'une Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) en CDI le 29 août. Temps plein réparti à 40% sur la Crèche Familiale et à 60% sur la Halte-Garderie.

Mouvement de Personnel Halte-Garderie :

Départ en rupture conventionnelle le 20 juillet de l'EJE responsable de la Halte-Garderie après un arrêt de travail de 6 mois. Remplacement par CDD.

Embauche en CDI le 26 août d'une EJE à temps plein au poste d'adjoint de direction de la Halte-Garderie (suite au départ de l'EJE responsable de la Halte-Garderie).

Embauche en CDI le 29 août d'une EJE à 60% sur la Halte-Garderie et 40% sur la Crèche Familiale (voir paragraphe Crèche Familiale).

Embauche en CDI à temps plein le 29 août d'une auxiliaire de puériculture (AP).

Ces 2 embauches (EJE 60% Halte-Garderie/ 40% Crèche Familiale et AP) anticipent les besoins d'encadrement supplémentaires au 1^{er} janvier 2023 par la transformation de la Halte-Garderie en Crèche Multi accueil (Capacité d'accueil annuelle multipliée par 1,5).

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant



5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;



6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	8 150.75	456.00	934.67	7 672.08
Immobilisations corporelles	82 449.19	15 536.70	7 318.08	90 667.81
Immobilisations financières	20.00			20.00
Total	90 619.94	15 992.70	8 252.75	98 359.89



6.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Néant

6.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Néant

6.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	8 150.75	4.16	934.67	7 220.24
Immobilisations corporelles	70 619.35	3 708.93	5 942.45	63 385.83
Immobilisations financières				
Total	78 770.10	3 713.09	6 877.12	75 606.07

6.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Néant

6.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Néant

6.1.2.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	L	33%			
Immobilisations corporelles	L	20%			
Immobilisations financières	NA				
Total					

6.1.3 *Dépréciations de l'actif immobilisé*

Néant



6.2 Actif circulant

6.2.1 Précisions sur d'autres créances

6.2.1.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

— Les assurances représentant 2 325.92 €

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Néant

6.4 Fonds propres

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.



VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves «dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	38 463.56				38 463.56
Report à nouveau «dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	3 15 946.49	80 865.00			3 96 811.49
Excédent ou déficit de l'exercice «dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	80 865.00	-80 865.00		-30 694, 14	-30 694, 14
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	435 275.05	0		-30 694, 14	404 580.91

(1) « Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des PM de DP à but NL applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

6.4.2 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débitéur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité : Fonds Propres)		396 811.49
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- A l'exercice		
- Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Solde		396 811.49

6.4.3 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Le résultat de l'exercice se compose de :

-30 694.14 €, résultat définitivement acquis à l'organisme ;

6.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	49 927.69	5 897	9 140	46 684,69
Total	49 927,69			46 684,69



6.5.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	46 684,69		46 684,69
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

- Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes, selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

- La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 62 ans
- taux d'actualisation : 3.76%
- taux d'augmentation annuel des salaires : 1%

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission), les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **30%**

6.6 *État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice*

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Prêts (1)				Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
Autres				- à 1 an au maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant :				- à plus de 1 an à l'origine				
Créances Clients et Comptes rattachés	8 715.55	8 715.55		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	10 617,94			
Créances reçues par legs ou donations	187 279,81	187 279.81		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
Autres				Dettes des legs ou donations	57 376.03			
Charges constatées d'avance	2 325.92	2 325.92		Dettes fiscales et sociales				
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
				Autres dettes (3)	34.02			
				Produits constatés d'avance	2 492.00			
TOTAL	198 321.28	198 321.28		TOTAL	70 519.99			
(1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)				



7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>		
1 CRECHE FAMILIALE		-3 767.05
2 HALTE GARDERIE		-26 927.09
Résultat de l'exercice		-30 694.14

7.2 Produits du compte de résultat

7.2.1.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.2.1.1.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics				421 933	43 443
Subvention d'exploitation			45 500.00		1 008
Subvention d'investissement				11050	



7.3 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

7.3.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	— CAC 1	— CAC 2
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 696.48	—
— Au titre d'autres prestations	—	—
— Honoraires totaux	4 696.48	—

7.4 *Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature non présentées aux pieds du compte de résultat*

Ces informations sont fournies par la Collectivité Territoriale.

Nature de la charge	Montant contributions portées au pied du compte de résultat	Montant autres contributions volontaires	Total
Mise à Disposition des locaux et du personnel	43 143.52		43 143.52
Nature du produit	Montant compte de résultat	Montant contribution volontaire	Total
Mise à Disposition des locaux et du personnel	43 143.52		43 143.52



8 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant



9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé 0 € en 2022.



10 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	15
Ouvriers	
Total	16